Test de personnalité "Les Hommes sont tous les mêmes"

Article 1: La société Jules SAS dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS Lille Métropole sous le numéro 305 154 262 organise du 26 octobre au 23 novembre 2016 un test de personnalité intitulé « Les Hommes sont tous les mêmes », via une application accessible sur www.jules.com.

Article 2 : L'opération est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de participation pourront être remboursés sur simple demande à Jules. Le remboursement s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du présent règlement pour un temps de connexion de 5 minutes. La demande de remboursement devra être adressée avant le 30 novembre 2016, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée d'un RIB ou d'une RIP à l'adresse suivante :

JULES SAS

Test de Personnalité « Les Hommes sont tous les mêmes » - Service Clients

152 Avenue Alfred Motte

BP 565

59060 ROUBAIX CEDEX

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 3 : L'opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, Belgique et Monaco à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille. La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. Jules se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même compte Facebook) est autorisée par jour. En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement. En cas de fraude, Jules se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 4: Pour participer, l'internaute doit :

- Se connecter à l'application et accepter le règlement
- Compléter le formulaire avec les champs : nom, prénom et adresse email
- Répondre au test de personnalité qui comprend 3 questions.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 11 décembre 2016 et seront contactés personnellement sur leur adresse mail renseignée dans le formulaire de participation du jeu.

Article 5: La dotation est la suivante :

- 1 an de shopping d'une valeur de 250€ en carte cadeau

Les cartes cadeaux sont valables un an suite à leur date d'émission par JULES. Elles sont utilisables dans tous les magasins Jules de France métropolitaine et sur jules.com.

Cette dotation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange. Elle est nominative et ne pourra être attribuée à d'autres personnes que celle identifiée lors de l'inscription au jeu.

Article 6: La société Jules ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 7: La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 8 : Le lot sera mis à disposition au plus tard le 30/11/2016. Après une relance et sans retour de leur part avant le 15/12/2016, les gagnants seront considérés comme renonçant à leur lot.

Article 9: Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 10: Le présent jeu n'est ni géré, ni parrainé par Facebook. En conséquence, aucune information transmise par les participants à JULES ne sera communiquée à Facebook.

Article 11: Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Jules Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@jules.fr. Par ailleurs tout gagnant autorise, à titre gracieux, la SAS JULES à reproduire, publier et exposer leur nom, prénom, lieu d'habitation, à toutes les fins de communications sur tout support et ce pour une durée limitée à deux ans. Le fait de renoncer à cette communication annule l'attribution du gain qui sera alors remis à un suppléant.

Article 12 : Le présent règlement pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple.